

13 sep 2002 -17:00

Appartient à [Verslag van de vergadering van de Ministerraad van 13 september 2002](#)

Maladie du hêtre

Sur proposition de Mme Annemie Neyts , Ministre chargée des Classes moyennes et de l'Agriculture, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal considérant comme une calamité agricole les dégâts causés aux hêtres (*) sur le territoire de plusieurs communes entre le 1er janvier 2000 et le 1er juillet 2002 et délimitant l'étendue géographique de cette calamité.

Sur proposition de Mme Annemie Neyts , Ministre chargée des Classes moyennes et de l'Agriculture, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal considérant comme une calamité agricole les dégâts causés aux hêtres (*) sur le territoire de plusieurs communes entre le 1er janvier 2000 et le 1er juillet 2002 et délimitant l'étendue géographique de cette calamité.

Des décollements d'écorce ont été observés sur les hêtres, à partir de 2000, avec des mortalités et des attaques combinées de scolytes et de champignons. Malgré les mesures d'évacuation des arbres attaqués, mises en place en 2000, le problème a pris, en 2001, une ampleur jamais atteinte. Les insectes, trop nombreux, ont même commencé à attaquer des arbres peu ou pas fragilisés. La délimitation géographique comprend les communes des régions de l'Ardenne, du Jurassique, de la Haute Ardenne et de la Famenne, ainsi que les communes à cheval sur une de ces régions (provinces de Hainaut, de Liège et de Luxembourg).(*) par les scolytes des espèces *Trypodendron signatum*, *Trypodendron domesticum*, *Anisandrus dispar* et *Hylecoetus demlestoïdes*, qui pullulent actuellement en hêtraie wallonne et qui étaient connus jusqu'ici pour ne coloniser que du bois mort ou très dépérissant.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe